



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-06-54

OBJET : Nomination de membres délégués et d'administrateurs à la Corporation de développement de Schefferville

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020 ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Schefferville est à finaliser la mise en place de sa structure de gouvernance ;

ATTENDU QUE selon les règlements généraux de la Corporation de développement de Schefferville 3 membres délégués sont nommés par la Ville de Schefferville ;

ATTENDU QUE selon les règlements généraux de la Corporation de développement de développement de Schefferville 3 de ses administrateurs sont nommés par la Ville de Schefferville ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Soit un des membres délégués et un des administrateurs de la Corporation de développement de Schefferville.

Nomme monsieur François Désy et madame Diane Cyr en tant que membres délégués et administrateurs de la Corporation de développement de Schefferville.

Adoptée à Québec le 25 juin 2023.

Jean Dionne, Administrateur